



ENSEMBLE À VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

Association membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Monsieur le Maire
Mairie
21200 CHENOVE

Le 24 juin 2011

Objet : mise en conformité des zones 30

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier du 8 juin 2011. Nous avons bien noté que le diagnostic effectué par vos services a conclu à l'impossibilité d'instaurer des doubles sens cyclables dans les rues Alfred Changenet et Charles Poisot, situées en zone 30 et en sens unique.

Nous n'avons pas la prétention de nous substituer ni à un service technique ni à un bureau d'études. Cependant en nous appuyant sur une longue expérience, celle que nos adhérents et nous-mêmes avons de ce type d'aménagement, nous ne comprenons pas du tout les réticences de vos services.

Il existe, notamment à Dijon, des rues, avec double sens cyclable, dont la configuration (« profil en long » et « en travers », trafic...) est analogue, ou encore plus contrainte, que celle des rues Changenet ou Poisot.

Nous souhaiterions donc, avant que vous ne preniez un arrêté figeant la situation dans ces deux rues, pouvoir vous rencontrer ainsi que vos services, pour aborder cette question de façon constructive et très concrète, par exemple, en allant, « mètre en main », sur le terrain tant à Chenôve qu'à Dijon.

Nous restons, par ailleurs, entièrement disponibles pour participer à toute forme de concertation au sujet de la politique cyclable que vous conduisez dans votre commune.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Christian Germain (coprésident)

Jean-Louis Seuzaret (coprésident)